

## ANNEXE 1

## Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages pour l'année 2021 (1)

N° PACAGE : 028 \_\_\_\_\_ Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : \_\_\_\_\_

## Pertes de récoltes

Code	Nature de la culture	Surface déclarée PAC en ha	Quantité récoltée (en t/ha)	Quantité récoltée totale (en tonnes)	Cultures non récoltées		Culture hors département		Frais de récoltes par ha	Indemnité d'assurance perçues en euros
					O/N	Ha	O/N	Ha		
	Pomme									
	Pomme bio									
	Poire									
	Poire bio									
	Cerise									
	Cerise bio									
	Cassis									
	Cassis bio									
Code	Nature de la culture	Nbr de ruches (2)	Récolte 2021 par ruche (en kg)		Production moyenne olympique (3) par ruche (en kg)		Taux de perte estimé (en%)			
	Miel									

## Pertes de fonds :

Code	Nature de la culture	Surface déclarée PAC en ha	Nombre de pieds morts/ha	Nombre total de pieds morts
	Noisetier			

(1) ne concerne que les cultures sinistrées reconnues par l'arrêté du 02 mars 2022.

(2) *nombre correspondant à la déclaration annuelle de ruche.*

(3) moyenne de production sur 5 années exception des extrêmes (la plus mauvaise et la meilleure année)

*Date :*

*Signature :*